

CERTIFICAT 100% MÉTAUX PRÉCIEUX CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Le Certificat 100% Métaux Précieux (le « Certificat ») offre une exposition instantanée à l'évolution d'un panier équilibré composé des quatre principaux métaux précieux : l'Or, l'Argent, le Platine et le Palladium (cotés en dollar).

Le Certificat 100% Métaux Précieux présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. L'Assureur ne donne aucune garantie à l'investisseur notamment en ce qui concerne la durée, le montant de remboursement et le rendement du Certificat. L'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte et pas sur leur valeur.

Le Certificat fait l'objet d'une cotation sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris.

1. Informations générales

Forme juridique	Titre de créance, coté en Bourse
Code ISIN	NL0006191470
Émetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V., société <i>ad hoc</i> de droit étranger.
Garant du remboursement	BNP Paribas S.A.
Nombre de Certificats émis	300 000 Certificats
Sous-jacent	Le panier équilibré à la Date d'Émission composé de 4 Métaux Précieux : l'once Troy d'Or (Reuters Code : XAU= ; ISIN Code : USFX00000XGA), l'once Troy d'Argent (Reuters Code : XAG= ; ISIN Code : USFX00000XAG), l'once Troy brute de Platine (Reuters Code : , XPT= ; ISIN Code : USFX00000XPT) et l'once Troy brute de Palladium (Reuters Code : XPD= ; ISIN Code : USFX00000XPD) (chacun un « Composant du Panier » et ensemble le « Panier » ou « Panier Métaux Précieux »)
Souscripteur	L'Assureur
Devise	EUR
Date d'Émission	23 septembre 2008
Prix du Certificat au 24/09/2012	238,10 euros
Souscription minimale	1 Certificat
Parité	1 Certificat pour 1 Panier
Frais de gestion	0,90% par an (révisables entre 0% et 0,90% par an à la discrétion de l'Agent de Calcul)
Date d'Émission	23 septembre 2008
Date de Remboursement	Le Certificat 100% Métaux Précieux est dit à « échéance ouverte » : il ne possède pas de date de remboursement déterminée à l'avance. L'Émetteur se réserve toutefois la possibilité/le droit de procéder au remboursement anticipé du Certificat 100% Métaux Précieux, en respectant un préavis minimum de 10 jours ouvrés.
Cotation	NYSE Euronext Paris
Droit applicable	Droit français
Investisseur	Souscripteur ou adhérent à un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation en unités de compte dans le cadre d'un versement ou d'un arbitrage.

2. Objectif de gestion

Les Certificats 100% Métaux Précieux répliquent à tout moment l'évolution du Panier composé d'Or, d'Argent, de Platine et de Palladium, aux frais de gestion et à la parité euro/dollar près.

Le Certificat 100% Métaux Précieux étant coté en euros et portant sur un sous-jacent coté en dollars, ce produit est soumis au risque de change euro/dollar. Toutes choses égales par ailleurs, une progression du

dollar face à l'euro sera bénéfique pour l'investisseur détenant le Certificat 100% Métaux Précieux tandis qu'une baisse du dollar face à l'euro sera pénalisante sur la performance du Certificat 100% Métaux Précieux.

Les frais de gestion sont fixés à 0,90% TTC maximum par an.

Le Panier Métaux Précieux est repondéré le 2ème jour de bourse de chaque année de manière à maintenir une équipondération de ce dernier sans modifier sa valeur.

3. Avantages / Inconvénients du Certificat 100% Métaux Précieux

Avantages

- Le Certificat 100% Métaux Précieux réplique fidèlement et sans effet de levier la performance de son panier sous-jacent (aux frais de gestion et à la parité euro/dollar près).
- Il cote en continu sur différentes plateformes de négociation dont NYSE Euronext Paris, et se négocie aussi simplement qu'une action.
- Sans échéance, il permet d'investir à court, moyen ou long terme selon la stratégie choisie.

Inconvénients

- Le Certificat 100% Métaux Précieux présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
- Ce Certificat n'est pas couvert contre le risque de change ; il peut donc pâtir d'une baisse du dollar face à l'euro.
- Sur préavis de 10 jours ouvrés, l'Émetteur pourra procéder au remboursement anticipé du Certificat.

4. Stratégie d'investissement

Le Certificat 100% Métaux Précieux permet une exposition instantanée au cours de l'Or, de l'Argent, du Palladium et permet de diversifier simplement votre contrat.

5. Description du mécanisme de la valeur de remboursement du Certificat 100% Métaux Précieux

5.1 - Remboursement à la demande des investisseurs

Les Certificats 100% Métaux Précieux faisant l'objet d'une cotation effective en bourse, les investisseurs, par le biais de l'Assureur pourront demander le rachat des Certificats qu'ils détiennent au travers d'unités de compte ; les ordres de rachat seront transmis quotidiennement par l'Assureur au teneur de marché (BNP Paribas Arbitrage) et exécutés sur la base des cours des Certificats à 17 heures, le jour ouvré suivant le traitement de la demande de rachat de l'assuré par l'Assureur.

5.2 - Remboursement des Certificats par l'Émetteur

Les Certificats 100% Métaux Précieux sont à échéance ouverte, ce qui signifie qu'aucune date d'échéance n'a été déterminée au moment de l'émission.

L'Émetteur se réserve toutefois la possibilité, sous réserve d'un préavis, de rembourser par anticipation l'intégralité des Certificats. Le préavis interviendra au plus tard 10 jours ouvrés avant la Date d'Évaluation qui correspond à la date à laquelle les Certificats seront valorisés. Dans cette hypothèse le montant remboursé sera déterminé comme suit :

$$\text{Value}_{t-1} \times \left(1 - \text{MF} \times \frac{\text{Act}_{t-1;t}}{360} \right) \times \left(\frac{\text{Panier}_t / \text{Fx}_t}{\text{Panier}_{t-1} / \text{Fx}_{t-1}} \right)$$

Pour les besoins des présentes :

« **Value_{t-1}** » désigne la valeur d'un Certificat à l'Heure d'Évaluation le Jour Ouvré précédant la Date d'Évaluation.

Value₀ est égale à la valeur du Panier le Jour Ouvré précédant la Date d'Émission divisé par la Parité et divisé par FX₀ (Cours au 22 septembre 2008 égal à 100 euros) ;

« **Parité** » désigne le nombre de Certificats lié à un sous-jacent (le Panier), ce nombre pouvant être sujet à ajustement ; à la Date d'Émission la Parité était de 1 ;

« **MF** » désigne les frais de gestion fixés à 0,90% TTC par an. Ils sont retirés chaque jour de la valorisation des Certificats ;

« **Act_{t-1, t}** » désigne le nombre de jours calendaires entre le Jour Ouvré précédent la Date d'Évaluation (exclu) et la Date d'Évaluation (inclus) ;

« **Panier t** » désigne un montant égal à la somme des **Cours de Références des Composants du Panier** en fonction de leur pondération, à la Date d'Évaluation ;

$$\sum_i^4 N_{i,t} \times \text{Underlying}_{i,t}$$

avec :

« **Underlying_{i,t}** » désigne le Cours de Référence de chaque Composant du Panier ;

« **N_{i,t}** » désigne le nombre d'onces dans le Panier au Jour Ouvré t visé ; ce nombre sera ajusté par l'Agent de Calcul le second Jour Ouvré de chaque année (à compter de janvier 2009 inclus) sans modification de la valeur du Panier pour que chaque Composant représente une pondération de 25% dans le Panier ;

« **Panier_{t-1}** » désigne un montant égal à la somme des Cours de Références des Composants du Panier le Jour Ouvré précédent à la Date d'Évaluation ;

« **Fx₀** » désigne le taux de change EUR/USD publié à 17h (heure de Paris) par la World Management Company le Jour Ouvré précédent la Date d'Émission (soit 1,4636 le 22 septembre 2008) ;

« **Fx_t** » désigne le taux de change EUR/USD publié à 17h (heure de Paris) par la World Management Company à la Date d'Évaluation, étant entendu que si pour une raison quelconque ce taux n'était pas disponible, alors, il serait déterminé par l'Agent de Calcul ; « **Fx_{t-1}** » désigne le taux de change EUR/USD publié à 17h (heure de Paris) par la World Management Company le Jour Ouvré du Panier précédent à la Date d'Évaluation.

« **Agent de Calcul** » désigne BNP Paribas Arbitrage SNC, 160/162 boulevard MacDonald 75019 Paris, France ;

« **Jour Ouvré** » désigne tout jour où le Cours de Référence des Composants du Panier sont publiés ;

« **Cours de Référence des Composants du Panier** » désigne :

- pour l'Or : Le cours officiel (**GOLD-PM.FIX**) par once d'Or calculé par le « London Gold Market » et publié à 15h00 heure de Londres, par le LBMA (London Bullion Market Association) ;
- pour l'Argent : Le cours officiel (**SILVER-FIX**) par once d'Argent calculé par le « London Silver Market » et publié à 12h00 (heure de Londres) par le LBMA (London Bullion Market Association) ;
- pour le Platiniium : Le cours officiel (**PLATINIUM-PM.FIX**) par once de Platiniium calculé et publié à 14h00 (heure de Londres) par le London Platiniium and Palladium Market (LLPM) ;
- pour le Palladium : Le cours officiel (**PALLADIUM-PM.FIX**) par once de Palladium calculé et publié à 14h00 (heure de Londres) par le London Platiniium and Palladium Market (LLPM) ;

« **Heure d'Évaluation** » désigne l'horaire le plus tardif parmi les horaires de publications des cours de références des Composants du Panier :

- pour l'Or : 15h00, heure de Londres ;
- pour l'Argent : 12h00, heure de Londres ;
- pour le Platiniium : 14h00, heure de Londres ;
- pour le Palladium : 14h00, heure de Londres.

5.3 - Exemples de calcul de la valeur de remboursement du Certificat 100% Métaux Précieux

Les Certificats 100% Métaux Précieux répliquent l'exacte performance d'un panier composé de 4 Métaux Précieux (Or, Argent, Platine, Palladium), aux frais de gestion et à la parité euro/dollar près. Les frais de gestion sont fixés à 0,90% TTC maximum par an. Par ailleurs, les Certificats 100% Métaux Précieux sont émis sans échéance*, ce qui permet à l'investisseur de se positionner sur du moyen ou long terme.

Dans les trois exemples suivants, des scénarii à 2, 3, 5 et 6 ans après la date d'acquisition du Certificat ont été élaborés. Les hypothèses pour les exemples de performance suivants prennent par ailleurs en compte une devise euro/dollar stable et des frais de gestion de 0,90% TTC maximum par an.

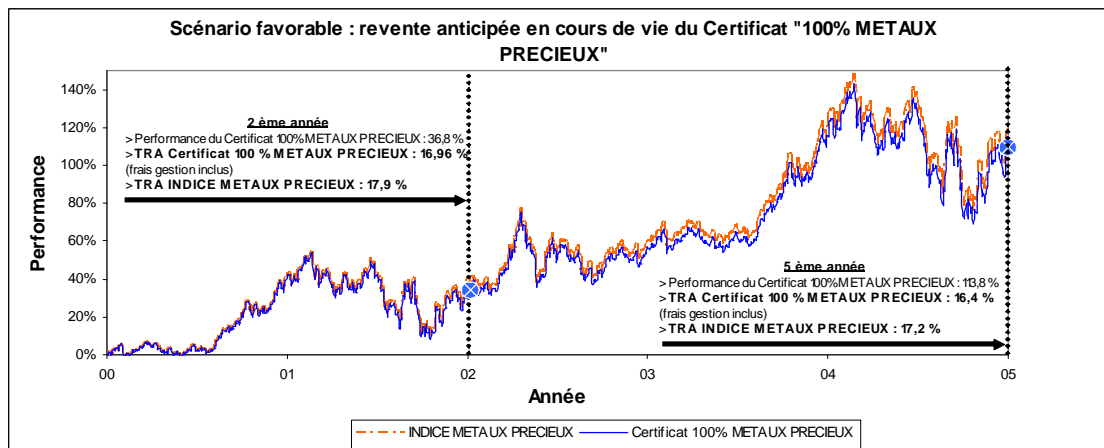
Les Certificats 100% Métaux Précieux portant sur un actif libellé en dollars, toutes choses égales par ailleurs, une progression du dollar face à l'euro sera bénéfique pour l'investisseur tandis qu'une baisse du dollar face à l'euro sera pénalisante sur la performance.

**Sauf remboursement anticipé à la discrétion de l'émetteur et sous réserve d'un préavis minimum de 10 jours ouvrés.*

Exemple 1 : scénario favorable

Cas 1 : le Panier Métaux Précieux affiche **une performance moyenne annuelle de 17,9%** (Taux de Rendement Actuariel ou TRA), 2 ans après l'acquisition du Certificat. Frais de gestion inclus, les porteurs des Certificats 100% Métaux Précieux réalisent une performance de 36,8% du capital investi*, **soit un taux de rendement actuariel annualisé de 16,96%**.

Cas 2 : les porteurs qui, dans l'exemple, auraient décidé de conserver les Certificats 100% Métaux Précieux jusqu'à la 5ème année après son acquisition auront réalisé **une performance de 113,8%**. Ceci correspond à **un taux de rendement actuariel annuel de 16,4%** pour les Certificats 100% Métaux Précieux (frais de gestion annuels inclus) **contre 17,2%** pour le Panier Métaux Précieux.

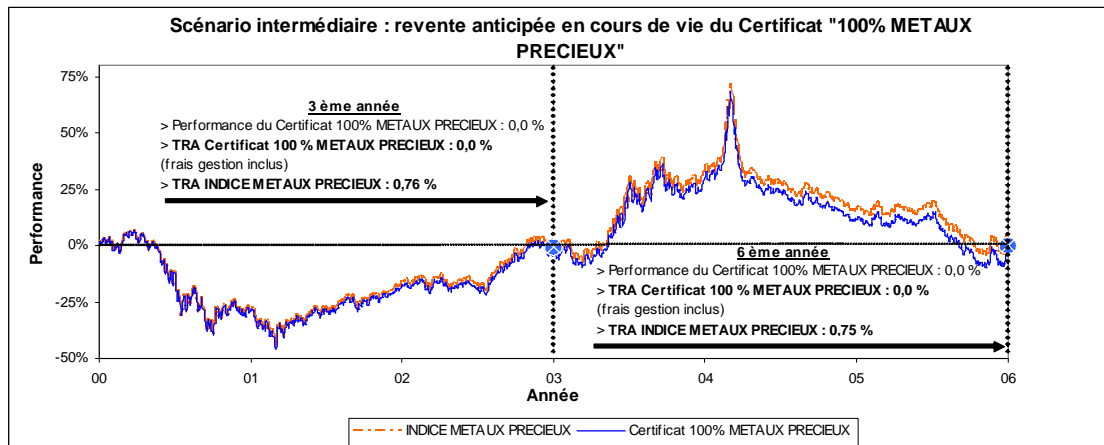


**Le capital investi s'entend du capital initialement versé, diminué des frais d'entrée/arbitrage et des frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors fiscalité et prélèvements sociaux.*

Exemple 2 : scénario intermédiaire

Cas 1 : le Panier de Métaux Précieux affiche **une performance moyenne annuelle de 0,76%**, 3 ans après l'acquisition du Certificat. Frais de gestion inclus, les porteurs de Certificats 100% Métaux Précieux réalisent alors une performance de 0% du capital investi*, **soit un taux de rendement actuariel annualisé de 0%**.

Cas 2 : les porteurs qui, dans l'exemple, auraient décidé de conserver les Certificats 100% Métaux Précieux jusqu'à la 6ème année après son acquisition auront réalisé une performance de 0%. Ceci correspond à un **taux de rendement actuariel de 0% sur les Certificats 100%** (frais de gestion annuels inclus) **contre 0,75%** pour le Panier de Métaux Précieux.

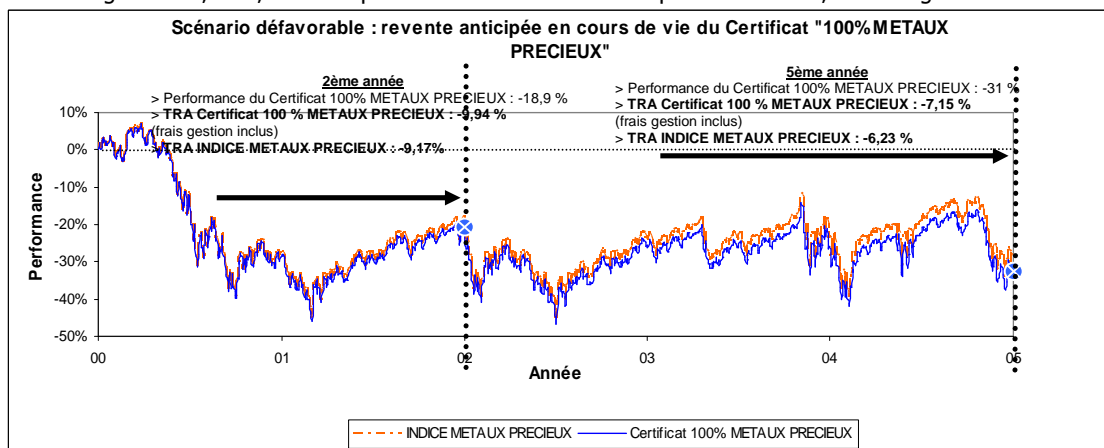


**Le capital investi s'entend du capital initialement versé, diminué des frais d'entrée/arbitrage et des frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors fiscalité et prélèvements sociaux.*

Exemple 3 : scénario défavorable

Cas 1 : la performance moyenne annuelle du Panier Métaux Précieux est **négative de 9,17%** 2 ans après l'acquisition du Certificat. Le Certificat 100% Métaux Précieux affiche, lui, un taux de rendement actuariel annuel négatif de 9,94%, soit une performance de -18,9% du capital investi sur la période écoulée, frais de gestion inclus.

Cas 2 : la performance moyenne annuelle du Panier Métaux Précieux est **négative de 6,23%** 5 ans après l'acquisition du Certificat. Le Certificat 100% Métaux Précieux affiche, lui, un taux de rendement actuariel annuel négatif de 7,15%, soit une performance de -31% sur la période écoulée, frais de gestion inclus.



**Le capital investi s'entend du capital initialement versé, diminué des frais d'entrée/arbitrage et des frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors fiscalité et prélèvements sociaux.*

Avertissement relatif aux exemples : les données chiffrées utilisées dans les exemples ci-dessus n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme des Certificats 100% Métaux Précieux. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs des Certificats ou de son sous-jacent. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité de ces exemples, ces derniers n'ayant aucune valeur contractuelle. Les calculs sont présentés hors frais d'entrée, d'arbitrage et frais de gestion du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

6. Profil de risque

6.1 – Risques découlant de la nature des Certificats 100% Métaux Précieux

Les Certificats 100% Métaux Précieux répliquent à tout moment la performance du Panier Métaux Précieux aux frais de gestion et à la parité euro/dollars près.

Le cours des Certificats 100% Métaux Précieux dépend des conditions de marchés et peut être sujet à d'importantes fluctuations. Les Certificats 100% Métaux Précieux ne présentent pas de garantie en capital et peuvent pâtir d'une baisse du dollar face à l'euro.

Les Certificats 100% Métaux Précieux étant émis sans échéance, l'Émetteur dispose, sous réserve d'un préavis minimum de 10 jours ouvrés, d'une possibilité de remboursement anticipé des Certificats.

6.2 - Risques de marché et risques liés aux spécificités de la stratégie d'investissement

Risque de crédit sur l'Émetteur et son Garant :

L'investisseur doit être conscient que le remboursement des Certificats est sujet à l'absence de défaut de l'Émetteur, BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. et du Garant du remboursement, BNP Paribas S.A. L'investisseur est ainsi exposé au risque de crédit de l'Émetteur et du Garant (S&P AA- / Moody's A2 / Fitch A+).

Risques liés aux spécificités de la stratégie d'investissement :

Les Certificats 100% Métaux Précieux exposent l'investisseur à un risque de baisse du cours de l'Or, de l'Argent, du Palladium et du Platine.

Risque de change :

Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du Certificat 100% Métaux Précieux. La fluctuation des monnaies par rapport à la monnaie de référence du Certificat peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur du Certificat.

7. Profil type de l'investisseur

Ce produit constitue un placement présentant un niveau de risque élevé.

Ce support d'investissement s'adresse à des investisseurs avertis disposant d'un patrimoine financier suffisamment large et stable sur la durée de vie des Certificats et désireux de profiter de l'évolution des cours de l'Or, de l'Argent, du Palladium et du Platine.

La proportion du patrimoine financier qu'il paraît raisonnable d'investir dans les Certificats peut correspondre à une partie de la diversification de ce patrimoine financier, mais ne doit pas constituer la totalité de cette diversification.

8. Conditions de liquidité

Le teneur de marché (BNP Paribas Arbitrage) garantit, dans des conditions de marchés et de fonctionnement informatiques normales, que les Certificats 100% Métaux Précieux pourront être rachetés à un cours cohérent avec le cours publié contribué sur NYSE Euronext Paris avec une fourchette achat/vente de 1% maximum, dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique.

Les ordres de rachat quotidiens passés par l'Assureur seront exécutés sur la base des cours à 17 heures, le jour ouvré suivant le traitement de la demande de rachat de l'assuré par l'Assureur.

9. Valorisation

Une mise à jour de la valorisation des Certificats 100% Métaux Précieux sera disponible quotidiennement sur le site www.produitsdebourse.com. Les Certificats 100% Métaux Précieux sont cotés de façon continue sur NYSE Euronext Paris, dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique. La valorisation correspond au cours de 17 heures (heure française) le jour ouvré suivant le traitement de l'opération par l'Assureur.

10. Frais et commissions

Les frais de gestion applicables aux Certificats 100% Métaux Précieux s'élèvent à 0,90% TTC maximum par an. Ils sont déduits du prix des Certificats tous les jours calendaires.

Avertissement

Toute opération de marché sur instrument financier comporte des risques, du fait notamment des variations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours des matières premières ou des métaux précieux. Au regard de ces risques, tout Investisseur potentiel doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et les risques liés à chaque opération.

Les Certificats 100% Métaux Précieux sont des produits à capital non garanti (que ce soit en cours de vie ou à échéance) pouvant être utilisé comme support en unités de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation.

Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Certificats 100% Métaux Précieux en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux.

Les Investisseurs, lorsqu'ils sélectionnent les Certificats 100% Métaux Précieux en tant que support de leur contrat, déclarent :

- (i) avoir procédé à leur propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires des Certificats 100% Métaux Précieux
- (ii) avoir compris et accepté les caractéristiques principales des Certificats 100% Métaux Précieux et notamment ses avantages/inconvénients et les risques y afférents,
- (iii) avoir pris leur décision d'investissement de manière indépendante et au regard de leur situation personnelle.

Les informations contenues dans le présent document ne sont pas considérées comme une recommandation de conclure l'opération. Les prix des opérations éventuellement conclues dépendront des conditions du marché au moment où les opérations seront éventuellement réalisées.

Le Prospectus de Base des Certificats 100% Métaux Précieux en date du 30 mai 2008 et les Suppléments y afférant ont été approuvés par l'AFM, autorité de tutelle néerlandaise (Netherlands Authority for the Financial Markets Vijzelgracht 50, 1017 HS, Amsterdam. Netherlands).

SURAVENIR

Siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 – 29 802 BREST CEDEX 9
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 €
SIREN 330 033 127 RCS BREST
Société mixte régie par le Code des Assurances soumise au contrôle de
l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP)
(61 rue Taitbout - 75436 PARIS Cedex 9)